

# L'HIVERNAL DE LYON SALON D'HIVER

ASSOCIATION REGIONALE DES ARTS

7 rue Major Martin 69001 LYON

Tél : 06 82 55 84 94 C C P 4151 20 R LYON site internet [www.lhivernaldelyon.com](http://www.lhivernaldelyon.com)

## REGLEMENT DU 70 ème SALON D'HIVER PEINTURE – SCULPTURE – PHOTOGRAPHIE

**Du vendredi 9 janvier 2026 au dimanche 18 janvier 2026.**

Heures d'ouverture : semaine 14h00-18h00 **fermé le lundi**

Samedi 14h00 18h00

Dimanche 14h00-17h00

**VERNISSAGE samedi 10 janvier 2026 de 17h 30 à 20h00**

**ENTREE GRATUITE**

- **Dépôt des œuvres : Les œuvres devront être déposées à l'adresse ci-dessous :**

**L'HIVERNAL DE LYON,**

**SALON D'HIVER Association Régionale des Arts 20 quai de Bondy 69005 LYON**

**Impérativement le jeudi 8 janvier 2026 de 10h30 à 17h00**

Elles devront porter au dos : Le nom, l'adresse de l'auteur, le titre et le prix de l'œuvre, le numéro de téléphone, en caractères très lisibles.

Cotisation : fixée à 75 euros – droits d'accrochage : fixés à 150 euros à verser **avant le 1er décembre 2025**

- règlement par chèque à l'ordre de **ARA**

à verser au C.C.P à l'ordre **ARA**

- règlement par virement sur l'IBAN : **FR48 2004 1010 0704 1512 0R03 873** : en veillant à bien préciser votre nom d'artiste dans la référence de votre virement + faire un mail à la trésorière pour lui indiquer votre ordre de virement : [axl.rolland@live.fr](mailto:axl.rolland@live.fr)

- **Retrait des œuvres, mardi 20 janvier 2026 de 10h00 à 14h00**

Elles cesseront d'être placées sous la surveillance de l'ARA à partir de cette date.

Les œuvres vendues seront retirées à la fin du salon.

### **ORGANISATION :**

- Tout sociétaire de l'ARA pourra, sous réserve de l'acceptation de ses œuvres par le comité de sélection, participer aux expositions ci-après :

### **PEINTRES**

a) **Exposition libre : 3 tableaux**

**Format maximum 120cmx120cm ou 80 F P M (146cm x114cm)**

**Format minimum 20 F P ou M (73x60,73x54,73x50) Prix libres**

### **PHOTOGRAPHES**

**Le Format minimum est 15 F P ou M**

**c) Petits formats** (peinture, dessin, encre, etc. En plus du thème et de l'exposition libre, chaque exposant pourra présenter un petit format **30cmx30cm encadré avec une caisse américaine. Prix unique 130euros** Aquarelle ou dessin (format 30 cm x30 cm hors-tout avec marie-louise 3cm maximum.)

**Le petit format peut être remplacé par le peintre en cas de vente.**

## **SCULPTEURS**

**5 Sculptures avec socles blancs ou noirs ou évidés, les vitrines ne sont pas admises.**

Envoyez vos fiches et vos photos avant le **8 novembre 2025** et utilisez l'adresse mail suivante. **docs-salon@lhivernaldelyon.com**

Merci de respecter les consignes suivantes :

Dans le texte du mail, bien rappeler vos coordonnées.

Pour les photos :

De préférence, format JPEG (surtout pas de fichier PDF). Définition de 150 dpi minimum

Bien identifier les photos (titre, format)

De la qualité de vos photos dépend la qualité du site et du catalogue.

Pour paraître sur le site toutes les photos des œuvres exposées (sauf les 30x30) doivent nous être transmises.

- **Toute œuvre non présentée au jour indiqué ne sera pas inscrite au catalogue.**
- Nombre d'œuvres admises : 3 œuvres + 1 petit format peinture dessin ou aquarelle. (petits formats facultatifs)

### **Sélection des œuvres :**

- Toutes les œuvres, sans exception, seront soumises au comité de sélection, elles devront être présentées sous cadres, sous baguettes convenables ou cache clou. Prévoir un système d'accrochage ,2 crochets plats ou pitons à l'intérieur du châssis.
- Ne seront pas acceptés : les encadrements aux moulures surchargées ou sans système d'accrochage.
- Les sélectionneurs se réservent le droit d'ôter les encadrements de mauvais goût.
- Les sous-verres non encadrés ne seront pas admis.
- Les copies sont rigoureusement interdites.
- **Les notations du comité de sélection resteront confidentielles. Leurs décisions seront sans appel.**

### **Responsabilités :**

- Notre association bien que prenant le plus grand soin dans la manipulation des œuvres présentées, décline toute responsabilité qu'il s'agisse de vol, disparition, incendie ou détérioration de toutes sortes, d'accident au cours du transport tant à l'aller qu'au retour, les organisateurs du salon n'assurent aucune opération de transports, ni de formalités en douane. En adhérant au règlement du salon, les exposants reconnaissent expressément qu'ils restent gardiens et seuls responsables de leurs œuvres dès le dépôt de celles-ci jusqu'à leur décrochage.

Les artistes autorisent L'ARA à utiliser gratuitement, le cas échéant, leurs noms et la reproduction de leurs œuvres dans toute action promotionnelle du Salon.

**Accrochage** Le Comité d'organisation décide souverainement de l'esthétique générale du salon et à ce titre, de l'accrochage des toiles et de l'emplacement des sculptures.

**RIX ATTRIBUES :**

- |                         |                     |
|-------------------------|---------------------|
| - Médaille d'Or         | Prix des Présidents |
| - Premier prix peinture | Prix de sculpture   |
| -Prix autres techniques | Prix Boesner        |

**TOUR DE GARDE :**

- Notre association fonctionne grâce au dévouement de ses adhérents, **trois tours de garde sont obligatoires pour les exposants résidant à LYON ou en proche banlieue**, inscription le jour du dépôt des œuvres. D'avance nous vous en remercions.
- Les exposants devront envoyer à l'ARA – 7, rue Major Martin 69001, la notice ci-jointe (envoi non recommandé), avant **le 8 novembre 2025**.
- Les cartes d'invitation seront à la disposition des sociétaires chez Boesner 116 bis rue Marietton Ecully 69130
- Les exposants résidant hors de Lyon peuvent en faire la demande à notre secrétariat, qui les fera parvenir par courrier.

Un press-book est à la disposition des sociétaires. Ils auront la possibilité d'insérer au recto d'une feuille de format 21x29,7 cm leur démarche artistique.

Chantal HAYETTE  
Présidente

Jean-Michel REVIRAN  
Président adjoint

---